

REGLEMENT DU JEU « SAMSUNG OLYMPIC PIN COLLECTION »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU JEU

La société **CHEIL France**, société par actions simplifiée au capital social de 330 000 euros, dont le siège social est situé 6, rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce de Bobigny sous le numéro 508 344 157 (ci-après désignée la « **Société Organisatrice** ») organise à l'occasion des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques de Paris 2024, du 12/07/2024 au 08/09/2024 (ci-après désignée la « **Période de Jeu** »), un grand jeu, gratuit et sans obligation d'achat intitulé, **Samsung Olympic Pin Collection** (ci-après désigné le « **Jeu** ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après désigné le « **Règlement** »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET VALIDITE DE LA PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Règlement.

Le règlement sera mis à disposition des participants (ci-après désignés le(s) « **Participant(s)** ») sur simple demande auprès des équipes Samsung présentes sur les différents lieux où se dérouleront en tout ou partie les séquences du Jeu, à savoir :

- l'Olympic™ rendez-vous @ Samsung | Champs-Élysées 125,
- le Pavillon Olympique,
- les boutiques et les espaces Samsung de Paris et de sa périphérie,
- le Village Olympique.

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

La participation au Jeu est ouverte exclusivement aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine ou à l'étranger, à l'exclusion des salariés et des collaborateurs permanents et temporaires de la Société Organisatrice et de leurs familles, et plus généralement de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu.

Nota Bene 1 : les personnes mineures sont autorisées à participer à la condition d'obtenir l'autorisation écrite de la (ou des) personne(s) titulaire(s) de l'autorité parentale. Toute participation d'une personne mineure fera présumer la Société Organisatrice qu'elle a obtenu cette autorisation. La Société Organisatrice pourra demander de justifier à tout moment de cette autorisation écrite, en particulier si la personne mineure est désignée gagnante du Jeu tel qu'indiqué aux articles 4 et 5 du présent règlement.

Nota Bene 2 : la participation est également ouverte à l'ensemble des athlètes concourant aux Jeux Olympiques ou aux Jeux Paralympiques de Paris 2024 (ci-après les « **Athlètes** »). Toutefois, en raison des partenariats établis, les dotations allouées seront différentes des autres Participants, ce tel que précisé aux articles 4 et 5 du présent règlement

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler, par tout moyen, l'identité, l'âge, l'adresse, la qualité et/ou le nombre de participations des Participants, ce que chaque Participant accepte expressément.

Toute participation au Jeu sous une autre forme que celle prévue au présent Règlement ou comportant des informations incomplètes, inexactes ou fausses, ou toute participation au Jeu en infraction avec les dispositions du présent règlement ou créant un déséquilibre entre les Participants sera considérée comme nulle.

Une seule participation par personne (même nom, même adresse) est autorisée. Toute fraude ou infraction du Règlement entraîne l'exclusion du Jeu du Participant et l'annulation de l'ensemble de ses participations.

Toute tentative d'un individu, qu'il participe ou non au Jeu, en vue de léser le déroulement du Jeu, ainsi que toute fraude, ou tentative de fraude, ou tentative de participation déloyale, commise en vue de percevoir indûment une dotation, pourront donner lieu à l'exclusion du Jeu et, le cas échéant, à l'engagement de poursuites judiciaires par la Société Organisatrice.

Dans le cadre du Jeu, les Participants seront invités à poster sur les réseaux sociaux des contenus (voir article 3.2 et Annexe du présent règlement). Pour rappel, sont prohibées les contributions au Jeu présentant notamment, et de façon non exhaustive, des contenus :

- hors sujet, ne respectant pas le thème du Jeu, de nature à susciter la polémique, excessivement provocateurs ou ne cherchant pas à être constructifs
- portant atteinte à la dignité humaine
- à caractère sexuellement explicite ou suggestif, pornographique, érotique ou pédophile et notamment exposant une nudité totale ou partielle
- faisant l'apologie des crimes d'atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité de la personne et des agressions sexuelles définies par le livre II du code pénal (viol, attentat à la pudeur, outrage public, atteinte aux bonnes mœurs, harcèlement sexuel...)
- faisant l'apologie du terrorisme, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes ou délits de quelque nature que ce soit
- à caractère discriminatoire, haineux ou violent à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non appartenance, véridique ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, une orientation sexuelle, une profession, une catégorie d'âge ou une religion déterminée
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux, raciste, xénophobe, négationniste ou dénigrant à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, et notamment de la Société Organisatrice, de ses produits ou de ses marques
- portant atteinte à la vie privée, à l'image, à l'honneur ou à la réputation de tous tiers, participants ou non
- portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou industrielle d'un tiers notamment en présence d'extrait non autorisé ou de plagiat
- faisant la promotion d'un programme, parti ou activités politiques
- incluant des propos grossiers, orduriers ou contraires à l'image et aux valeurs de la Société Organisatrice

- contraire aux législations sur le tabac, l'alcool, la drogue, les armes ou toute autre communication encadrée
- et, d'une manière générale, contraires à la législation en vigueur.

Tout Participant ne respectant pas ces interdictions sera aussitôt éliminé du Jeu.

Les Participants garantissent la Société Organisatrice contre toute revendication, action en responsabilité, dommages et intérêts, pertes ou dépenses (y compris contre des frais juridiques légitimes) occasionnés ou liés à la violation de l'une quelconque des garanties ou l'un quelconque des engagements pris en vertu du Règlement.

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

3.1 – PRINCIPE DU JEU

Le Jeu « SAMSUNG OLYMPIC PIN COLLECTION » consiste pour les Participants à collecter tout au long de la Période de Jeu dans le cadre d'un parcours expérientiel proposé sur l'ensemble des sites Samsung un total de 16 (seize) pin's (ci-après le (ou les) « **Pin's** ») afin de compléter un tableau (ci-après le « **Board** »).

Tout Participant qui aura complété un Board sera désigné Pin Master (Maître des Pin's) ((ci-après le(s) « **Pin Master(s)** ») et remportera un smartphone Samsung Galaxy Z Flip6.

Les Pin Masters seront inscrits de facto à un tirage au sort afin de tenter de remporter un séjour pour assister à la cérémonie d'ouverture des prochains Jeux Olympiques d'hiver Milano Cortina 2026.

Les différents types de Pin's à collecter sont les suivants :

- 11 Samsung Olympic Games Pins (Pin's Jeux Olympiques Samsung)
- 4 Special Pins (Pin's Spécial)
- 1 Gold Pins (Pin's Doré)

Soit 16 (seize) Pin's afin de compléter le Samsung Pin Board (Présentoir Pin's Samsung)

3.2 – MODALITES DU JEU

Tout au long de la Période du Jeu, les Participants seront donc sollicités afin de collecter les Pin's en participant à des rendez-vous soit des jeux, des expériences, des épreuves et/ou des événements proposés par les équipes de SAMSUNG sur les différents sites (ci-après les « **Sites** ») tels que l'Olympic™ rendez-vous @ Samsung | Champs-Élysées 125 (ci-après le « **125 CE** »), le Pavillon Olympique (ci-après l'« **OLP** »), les espaces Samsung de Paris et sa périphérie (les boutiques de Rosny, Velizy, Madeleine et La Défense, les FNAC : Ternes, Beaugrenelle, Montparnasse, St Lazare, Forum et Champs Élysées ; les Land Mark situés à Arc de triomphe, Notre-Dame, au Louvre et à l'Opéra Garnier) et le Village Olympique (ci-après l'« **OLV** »).

Chaque occasion est identifiée par le type et le nombre de Pin's à collecter, une période de participation (occasionnelle ou récurrente), un ou des lieux, une ou des règles spécifiques et

sera identifié en annexe du présent règlement dans un tableau de synthèse (ci-après l'« **Annexe** »).

Ces rendez-vous permettent de collecter des Pins physiques ou de collecter des vignettes (ci-après les « **Stamps** ») ou des Pin's digitaux (virtuels) convertibles en Pin's physiques. Le cas échéant, les types de conversions seront recensés dans l'Annexe.

Cette Annexe fera l'objet d'une mise à jour systématique pour toute modification ou changement opéré au regard des contraintes et des impondérables constatés tout au long de la période de Jeu et des événements liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

3.3 – DEROULE DU JEU

1. Les 11 Pin's Jeux Olympiques Samsung s'acquièrent de 3 manières :

- En participant au parcours expérientiel proposé au 125 CE, à l'OLP et à l'OLV. Chaque Participant collecte des Stamps en vivant des expériences interactives. Ces Stamps sont convertibles en Pin's Jeux Olympique Samsung. En fonction des sites, le taux de conversion varie (voir Annexe).
- En convertissant les Pin's virtuels K-pop collectés via l'application dédiée en Pin's physique (Pin's Jeux Olympique Samsung).
- En convertissant les Pins virtuels Phryges collectés via l'application dédiée en Pin's physique (Pin's Jeux Olympique Samsung).

2. Les 4 Pin's Spécial s'acquièrent :

- Tous les jours : au 125 CE, à l'OLP et à l'OLV via la Samsung Pin Box
- Au 125 CE, lors d'événements spéciaux ou lors d'occasions spéciales (Quiz show, Game Tournament, New Galaxy Special Pin Prize, Opening Celebration Event, Capture the moment, sous réserve de changement)

3. Le Pin's Doré s'acquière :

- Tous les jours : au 125 CE, à l'OLP et à l'OLV via la Samsung Pin Box

Le Board est remis aux Participants qui ont réussi à collecter 6 Pin's physiques ou plus. Afin de le recevoir, les Participants devront se présenter auprès des équipes Samsung au 125 CE, à l'OLP ou à l'OLV en présentant les 6 Pin's physiques ou plus.

Nota Bene : les applications permettant de collecter les Pin's Phryges et les Pin's K-Pop sont basées sur le principe d'une chasse digitale par géolocalisation. La conversion des Pin's virtuels en Pin's physique (pin's Jeux Olympique Samsung) s'effectue selon les modalités détaillées en Annexe sur les Sites 125 CE et/ou OLP.

Nota Bene : chaque jour, les Participants qui ont collecté 4 Pin's K-Pop ou plus et qui ont généré un QR Code dédié via leur webapp peuvent se présenter au 125 CE. Les 30 premiers d'entre eux, sur présentation dudit QR Code aux équipes Samsung, remporteront un goodie

Kpop. Les équipes Samsung leur feront piocher au hasard un numéro dans une boîte. Le numéro pioché correspondra à un type de goodie ((porte-clés, badge, set de photos, etc.). Le goodie sera remis immédiatement en main propre.

3.4 – REMISE DES PIN'S

Les Participants se présenteront au 125 ou à l'OLP ou à l'OLV auprès des équipes Samsung afin d'obtenir les Pin's dûment collectés.

Toute participation incomplète ou ne répondant pas aux exigences précitées sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES PIN MASTERS

Les Participants qui auront réussi à collecter les 16 Pin's indiqués à l'article 3.1 et ainsi à compléter leur Board seront déclarés Pin Masters. Le Jeu prévoit de désigner un maximum de 150 Pin Masters.

Afin de valider leur titre, les Pin Masters devront se présenter impérativement 125 CE. Ils devront communiquer aux équipes Samsung les données suivantes :

- Une photo avec le Board complété prise par les équipes Samsung
- Nom et prénom
- Nationalité
- Email et numéro de mobile
- Compte Instagram

Une fois enregistré, les Pin Masters recevront en main propre de la part des équipes Samsung leur dotation soit un smartphone Samsung Galaxy Z Flip6.

Si un Athlète obtient le titre de Pin Master, il remportera, quant à lui, un Samsung Galaxy tab S9 et son keyboard case.

Si le Pin Master est une personne mineure non accompagnée de la (ou des) personne(s) titulaire(s) de l'autorité parentale, les équipes Samsung demanderont la présentation de l'autorisation écrite de ladite (lesdites) personne(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ainsi que la copie d'une preuve d'identité.

Sans présentation de cette autorisation, le titre de Pin Master du Participant ne serait pas validé et la dotation ne lui serait pas remise.

Les équipes Samsung rappelleront à cette occasion qu'ils participeront également en tant que Pin Masters à un ou deux tirages au sort tels que décrits à l'article 5 du présent règlement afin de tenter de gagner un séjour pour assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver Milano Cortina 2026.

ARTICLE 5 – TIRAGES AU SORT FINAL

L'événement final du Jeu consiste en l'organisation de deux tirages au sort, le premier se déroulant à l'issue des Jeux Olympiques, le 11 août 2024, le second se déroulant à l'issue des Jeux Paralympiques, le 08 septembre 2024.

L'ensemble des Participants ayant obtenu et validé le titre Pin Masters seront inscrits dans le cadre ces tirages au sort à l'exception toutefois des Athlètes, ce que ces derniers reconnaissent expressément.

Les Participants ayant obtenu et validé le titre Pin Masters avant le 11 août 2024 participeront aux deux tirages au sort. Les Participants ayant obtenu et validé le titre Pin Masters en suite du 11 août 2024 participeront au second tirage au sort.

Les Pin Masters seront avertis par les équipes Samsung du lieu et de l'heure exacts du tirage au sort. Leur présence lors du tirage au sort n'est pas obligatoire.

Si le Gagnant est présent lors de sa désignation, les modalités de remise de la dotation lui seront expliquées immédiatement.

Si le Gagnant n'est pas présent lors de sa désignation, il sera contacté par les équipes Samsung, aux coordonnées indiquées par ses soins lors de sa validation de Pin Master.

Le Gagnant devra confirmer son souhait de bénéficier de la dotation dans un délai de 72 heures suivant l'annonce de sa dotation en réponse à l'(aux) appel(s) et/ou au(x) message(s) reçu(s). A défaut de confirmation dans ledit délai, le Gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation et la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à cet égard. Le Gagnant perdrait donc le bénéfice de sa dotation qui serait attribuée à un nouveau Gagnant.

Un Gagnant ne pourra en aucun cas se prévaloir de l'absence de prise de connaissance de son message l'avisant de sa dotation, dans les délais susvisés, pour solliciter l'octroi de la dotation. Le recours à un Gagnant suppléant sera exercé, dans le cas d'une renonciation ou de la non-réception par un Gagnant de sa dotation ou si la participation de ce dernier s'avérait invalide ou pour tout motif ne permettant pas de lui remettre sa dotation. Les Gagnants n'auront droit à aucune contestation et le lot sera perdu pour ce(s) Gagnant(s) sans qu'il(s) puisse(nt) en aucun cas faire l'objet d'une réclamation ultérieure.

Les Pin Masters non retenus n'en seront pas informés.

Si le Gagnant est une personne mineure, contact sera pris avec la (ou les) personne(s) titulaire(s) de l'autorité parentale à qui (auxquelles) sera(ont) remis la dotation.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

6.1 – LES DOTATIONS 1

La dotation pour chaque Pin Master du Jeu (ci-après la « Dotation 1 ») est la suivante :

- Un smartphone Samsung Galaxy Z Flip6, d'une valeur commerciale de 1,000 € TTC
- Ou pour un Athlète : un Samsung Galaxy tab S9 et son keyboard case d'une valeur commerciale de 1,049 € TTC

- Goodies d'une valeur unitaire de 14 € TTC

La remise d'une Dotation 1 ne donne droit à aucune contestation ou réclamation pour quelque cause que ce soit, ni à la remise au Participant de sa contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement, son échange ou sa cession à un tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les Dotations 1, en tout ou en partie, par d'autres dotations de nature équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, sans engager sa responsabilité de ce fait.

A titre d'information, les dotations Samsung Galaxy Z Flip6 et Galaxy Tab S9 sont offertes sans garantie de produit.

6.2 – LES DOTATIONS 2

La dotation pour Chacun des deux Pin Masters tirés au sort tel que décrit à l'article 5 du règlement (ci-après la « Dotation 2 ») est la suivante :

- Un séjour pour deux personnes pour assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver Milano Cortina 2026 (valeur de la dotation en attente de validation) € TTC -

La remise d'une Dotation 2 ne donne droit à aucune contestation ou réclamation pour quelque cause que ce soit, ni à la remise au Participant de sa contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement, son échange ou sa cession à un tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les Dotations 2, en tout ou en partie, par d'autres Dotations de nature équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, sans engager sa responsabilité de ce fait.

6.2 – REMISE DES DOTATIONS

Les Dotations 1 seront remises exclusivement en main propre par la Société Organisatrice, à l'Olympic™ rendez-vous @ Samsung | Champs-Élysées 125, situé au 125 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris lors de la validation du Board et de la qualité de Pin Master du Participant.

La Société Organisatrice avisera les Gagnants des Dotations 2 des modalités de bénéfice une fois le gain validé.

La Dotation 2 étant un séjour dont la jouissance n'interviendra qu'en 2026, il appartient au Gagnant de tenir informée la Société Organisatrice de tout changement éventuel le concernant et étant susceptible d'avoir un impact sur les conditions d'octroi et de bénéfice de la dotation.

De manière générale, tout Participant et/ou Gagnant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées, et de tout changement ou erreur dans ses coordonnées, adresse email, numéro de téléphone, ou de tout autre élément d'identification et de contact. Il lui appartient, le cas échéant, de communiquer ses nouvelles coordonnées à la Société Organisatrice.

Il ne sera attribué qu'un type de Dotation par personne (même nom, même adresse et/ou même adresse email).

Pour rappel, si le Gagnant est une personne mineure, la Société Organisatrice prendra contact avec la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale afin d'organiser la remise de la Dotation 2. La Dotation 2 sera remise à la personne titulaire de l'autorité parentale du Gagnant.

ARTICLE 7 – LIMITES DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas d'indisponibilité de la plateforme/du site sur laquelle les Participants participent au jeu, de tout problème lié aux réseaux et moyens de communication (fournisseur d'accès, virus, équipements informatiques défectueux et/ou incompatibles quant aux matériels ou logiciels, etc) dans le cas où les informations fournies par le Participant seraient erronées, incomplètes ou viendraient à être rendues inexploitable pour une raison qui ne serait pas imputable à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable dans l'hypothèse où un Participant ne pouvait parvenir à accéder à la plateforme/au site qui héberge le Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié, notamment, à l'encombrement du réseau. Elle ne peut être tenue responsable de la maintenance ou de tout dysfonctionnement des serveurs sur lequel le Jeu est hébergé.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée s'agissant de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la Dotation (1 ou 2) attribuée.

Il appartient aux Participants de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger leurs données et/ou logiciels sur l'appareil à partir duquel ils participent au Jeu.

La Société Organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des Participants, quelle que soit leur forme (lettres, e-mails, fax, appels téléphoniques, etc.) relatives au mécanisme du Jeu, à l'interprétation ou à l'application du Règlement, ou à la liste des Gagnants, même après la clôture du Jeu.

En acceptant de participer au Jeu, chaque Participant est réputé avoir accepté le Règlement et décharge entièrement et sans condition la Société Organisatrice de toute responsabilité relative au Jeu ainsi que de tout préjudice, des pertes ou dommages pouvant survenir du fait de la participation au Jeu ou en relation avec celui-ci.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du Jeu en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.

Tout changement fera l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de Règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent Règlement.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

8.1 Traitement automatisé de données

Lors de leur participation au Jeu, quel que soit le support, les Participants renseignent un certain nombre d'informations ayant un caractère personnel.

Les informations collectées sont des données d'identification (ex : nom, prénom, adresse, courriel). Selon le Jeu ou la Dotation, d'autres types de données pourront être demandées (ex : date de naissance, pièce d'identité valable, passeport, etc.).

Ces données collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement automatisé par la Société Organisatrice.

8.2 Finalités des traitements

Les données sont traitées par la Société Organisatrice pour l'organisation du Jeu.

Les traitements suivants sont nécessaires à l'organisation du Jeu par la Société Organisatrice :

- a) validation de la participation au Jeu (vérification de l'éligibilité du candidat selon les critères demandés pour le Jeu tels qu'indiqués dans le Règlement)
- b) communication entre la Société Organisatrice et les Participants, entre autres pour informer les Gagnants des résultats
- c) remise des Dotations

La Société Organisatrice indique aux Participants, au moment de leur collecte, les informations qu'il est nécessaire de fournir pour participer au Jeu. Dans un formulaire de collecte, les informations qu'il est nécessaire de fournir sont signalées par un astérisque.

- d) contrôle du respect des conditions du Règlement et lutte contre la fraude.

La Société Organisatrice peut collecter les données susmentionnées aux fins de contrôler la limitation du nombre de participations par personne, de faire respecter une période d'abstention qui serait indiquée au Règlement, ou de faire respecter une interdiction de participation à un Jeu, dans le cas où une personne ayant fraudé ou tenté de frauder a été interdite de participation lorsque le Règlement le prévoit. Cette liste n'est pas exhaustive.

8.3 Communication des données à des prestataires autorisés

Les données ne sont accessibles qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître pour la remise des Dotations.

Les données pourront faire l'objet d'une transmission à des prestataires autorisés pour la finalité suivante :

- remise des Dotations aux Gagnants (ex : et établissement de la garantie à leurs nom, prénom et adresse.)

Les données pourront faire l'objet d'une transmission à des tiers en cas de demande de la part des autorités judiciaires, administratives ou fiscales justifiée par une disposition réglementaire ou légale.

8.4 Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel concernant le Gagnant au Jeu seront conservées pour les finalités visées aux points a) à d) de l'article 7.2 pendant une période de 3 (trois) ans à compter de la date de participation au Jeu.

Au-delà de cette durée, les données du Gagnant seront archivées pendant une période complémentaire de 2 (deux) ans, à des fins probatoires en cas de litige relatif au déroulement du Jeu.

8.5. Droits des personnes concernées

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa dernière version en vigueur et du règlement 2016/679 **du 27 avril 2016** relatif à la protection des données (« Règlementation applicable en matière de protection des données personnelles ») les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité sur leurs données personnelles. Ils bénéficient également du droit de s'opposer, pour motif légitime, aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation.

Pour exercer ces droits, les Participants devront se connecter sur <http://www.samsung.com/request-desk>.

Les Participants disposent, enfin, du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour plus d'information sur les conditions de traitement de vos données, il est possible de consulter la [Politique de confidentialité Samsung](#).

ARTICLE 9 – PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS

Les Participants, par leur seule participation au Jeu, autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser, sur tout support, par tout moyen et pour la durée qu'elle jugera utile, leur noms, prénoms, villes de résidence, ainsi que les photographies les représentant, sans que cela leur confère le droit à une rémunération, compensation ou avantage complémentaire autre que l'attribution de la Dotations qu'ils auraient gagné dans le cadre du Jeu.

ARTICLE 10 – DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement, et ses éventuels avenants, sont déposés auprès de la SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, Commissaires de Justice Associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Le Règlement complet et ses avenants éventuels sur simple demande auprès des équipes Samsung tel qu'indiqué à l'article 2

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Le Jeu et son Règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du Règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre la Société Organisatrice et le Participant concerné.

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement devront obligatoirement être soumis par le Participant à la Société Organisatrice, dans un délai d'un (1) mois à compter de la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au Règlement, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à :

CHEIL France SAS
Equipe Brandstore
6 rue Fructidor
93400 Saint-Ouen

A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux français compétents.

ANNEXE

NOM DU JEU	TYPE DE PIN'S	PERIODE DE JEU	NOMBRE DE PIN'S A COLLECTER	COMMENT COLLECTER	OU COLLECTER	CONVERSION STAMPS EN PINS	DISPOSITIONS SPECIFIQUES
General Pin (Samsung Olympic Games Pin)	Pin's physique	Quotidienne 12.07.24 au 08.09.24	1 pin's général/participant	Visitez le stand 125 CE et collectez une vignette/Stamp après avoir téléchargé l'application Experience + Samsung Pin BOX	125 CE	4 stamps = 2 pins 6 stamps = + 1 pin = 3 pins (événement en continu, plusieurs participations possibles)	AU TOTAL 16 Pin's à collecter sur le Board de pin's : 11 Pin's Généraux 4 Pin's Spéciaux 1 Pin DORÉ
General Pin (Samsung Olympic Games Pin)	Pin's physique	Quotidienne 27.07.24 au 11.08.24 & 29.08.24 au 08.09.24	1 pin's général/participant	Visitez le stand OLP et collectez une vignette/Stamp après avoir téléchargé l'application Experience + Samsung Pin BOX	OLP	4 stamps = 2 pins 6 stamps = + 1 pin = 3 pins (événement en continu, plusieurs participations possibles)	AU TOTAL 16 Pin's à collecter sur le Board de pin's : 11 Pin's Généraux 4 Pin's Spéciaux 1 Pin DORÉ
General Pin (Samsung Olympic Games Pin)	Pin's physique	Quotidienne 18.07.24 au 11.08.24 & 21.08.24 au 08.09.24	1 pin's général/participant	Visitez le stand OLV et collectez une vignette/Stamp après avoir téléchargé l'application Experience + Samsung Pin BOX	OLV	2 stamps = 2 pins 4 stamps = + 1 pin = Up to 3 pins (événement en continu, plusieurs participations possibles)	AU TOTAL 16 Pin's à collecter sur le Board de pin's : 11 Pin's Généraux 4 Pin's Spéciaux 1 Pin DORÉ

General Pin (Samsung Olympic Games Pin)	Pin's physique	Quotidienne 10 minutes par session	1 pin's général/participant	Participez à un atelier à l'OLV + scannez le code QR principal à la machine à gâchette avec un collaborateur	OLV	Une participation à un atelier = un pin's (plusieurs participations possibles)	AU TOTAL 16 Pin's à collecter sur le Board de pin's : 11 Pin's Généraux 4 Pin's Spéciaux 1 Pin DORÉ
SPECIAL Pin	Pin's physique	Quotidienne 18.07.24 au 11.08.24	400 chances d'obtenir un spécial Pin's	A la Samsung Pin box (par exemple : lucky draw machine) située au 125 CE	125 CE	NA	Samsung Pin Box
SPECIAL Pin	Pin's physique	Quotidienne 27.07.24 au 11.08.24 & 29.08.24 au 08.09.24	400 chances d'obtenir un spécial Pin's	A la Samsung Pin box (par exemple : lucky draw machine) située à l'OLP	OLP	NA	Samsung Pin Box
SPECIAL Pin	Pin's physique	Quotidienne 18.07.24 au 11.08.24	220 chances d'obtenir un spécial Pin's	A la Samsung Pin box (par exemple : lucky draw machine) située à l'OLV	OLV	NA	Samsung Pin Box
SPECIAL Pin	Pin's physique	Tous les dimanche (excepté fermeture) Programme constant <u>Quiz Show à 17h</u> 28.07 & 04.08	De 1 à 20 (TBC)	Participez au programme spécifique au 125 CE	125 CE	NA	20 participants / session / jour Réponses correctes aux quizzes - TBC Au moins 1 question TBC

SPECIAL Pin	Pin's physique	Tous les vendredi (sauf le 26.07) Programme constant Game Tournament à 18h 02.08 & 08.09	1 pin's spécial/participant	Participez au programme spécifique au 125 CE	125 CE	NA	20 participants / session Tous les participants au tournoi de jeux reçoivent 1 Pin's Spécial aléatoire
SPECIAL Pin	Pin's physique	Le 26.07.24 A partir de 10h <u>Evènement</u> <u>Celebration</u> <u>d'Ouverture</u>	1 pin's spécial/participant	Premier arrivé, premier servi pour 100 personnes par site	125 CE	NA	Les 100 premières personnes reçoivent 1 pin's spécial aléatoire pour célébrer l'ouverture du CE125 et les Jeux Olympiques
SPECIAL Pin	Pin's physique	Chaque vendredi, samedi, dimanche (sauf les jours de fermeture) Évènement Pin du Jour 26/07, 27/07, 28/07, 02/08, 03/08, 04/08, 09/08, 10/08	1 pin's spécial/participant	Si vous avez tiré/déjà collecté le pin du jour. 30 participants/ day	125 CE	NA	30 participants / session Vendredi = Breakdance Samedi = Skateboard Dimanche = Surf Si vous avez tiré/déjà collecté le pin's du jour, vous recevrez un pin's spécial en récompense
SPECIAL Pin	Pin's physique	<u>Evènement</u> <u>Celebration</u> <u>d'Ouverture</u> 27.07	1 pin's spécial/participant	Premier arrivé, premier servi pour 90 personnes par site à l'accueil	OLP	NA	A l'accueil

SPECIAL Pin	Pin's physique	Chaque vendredi, samedi, dimanche (sauf les jours de fermeture) Événement Pin du Jour 27/07, 28/07, 02/08, 03/08, 04/08, 09/08, 10/08	1 pin spécial/participant	Si vous avez tiré/déjà collecté le pin du jour	OLP	NA	30 participants / session Vendredi = Breakdance Samedi = Skateboard Dimanche = Surf Si vous avez tiré/déjà collecté le pin's du jour, vous recevrez un pin's spécial en récompense
SPECIAL Pin	Pin's physique	Tous les vendredi, samedi et dimanche à 19h (excepté fermetures et jour d'ouverture) <u>Pin Spécial Hebdomadaire</u> 27.07, 28.07, 02.08, 03.08, 04.08, 09.08 & 10.08	de 1 à 10	Participez au Galaxy Quiz Show à l'OLP	OLP	NA	10 participants / session 7 sessions par jour Total de pin's par jour = 70 Réponses correctes aux quiz - 10 questions 1 réponse correcte = 1 pin spécial (vous pouvez recevoir autant de pins que de réponses correctes)
SPECIAL Pin	Pin's physique	31.07 & 07.08 & 09.08 Capture the moment	1 pin's spécial/participant	Prenez une photo au Pavillon Olympique et téléchargez-la sur vos réseaux sociaux. Option 1 : capturez du contenu lié au surf, au skateboard ou au breakdance Option 2 : prenez une photo liée à la promotion des pins	OLP	NA	Premier arrivé, premier servi 31.07 = 10 participants 07.08 & 09.08 = 10 participants chaque jour Total = 30

				(#Paris2024 #Openalwayswins #SamsungOlympic)			
SPECIAL Pin	Pin's physique	Les 21.07 & 28.07 & 04.08	1 pin spécial/participant	Prenez une photo aléatoire au Village Olympique et téléchargez-la sur vos réseaux sociaux (#Paris2024 #Openalwayswins #SamsungOlympic)	OLV	NA	21.07 = 40 participants 28.07 & 04.05 = 35 participants chaque jour
SPECIAL Pin	Pin's physique	Les 06.08 & 07.08	1 pin spécial/participant	Participez au défi de danse au Village Olympique pendant votre séjour et téléchargez-le sur les réseaux sociaux, puis montrez le post ou la story au promoteur les 6 et 7 août. (#Paris2024 #Openalwayswins #SamsungOlympic)	OLV	NA	Premier arrivé, premier servi, de 9h à 21h 35 participants/ jour Total 70
GOLD Pin	Pin's physique 50 du 27.07 au the 11.08 & 25 du 28.08 au 08.09.24	Quotidienne	1 pin doré/participant	A la Samsung Pin box (par exemple : lucky draw machine) située à l'OLP	OLP	NA	

GOLD Pin	Pin's physique 50 du 26.07 au 11.08 & 25 du 28.08 au 08.09	Quotidienne	1 pin doré/participant	A la Samsung Pin box (par exemple : lucky draw machine) située au 125 CE	125 CE	NA	
GOLD Pin	Pin's physique 20 du 26.07 au 06.08 & 10 du 29.08 au 07.09	Quotidienne	1 pin doré/participant	A la Samsung Pin box (par exemple : lucky draw machine) située à l'OLV	OLV	NA	

NOM DU JEU	TYPE DE PIN'S	PERIODE DE JEU	COMMENT COLLECTER	OU COLLECTER	CONVERSION STAMPS EN PINS	DISPOSITIONS SPECIFIQUES	CADEAUX SPECIAUX
K-Pop Pin	Pin's Digital	Quotidienne à partir de 10h 17.07.24 au 08.09.24	Basé sur GPS	<p>16 Locations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CE125 / OLP (2) - SES (4) <p>Rosny, Velizy, Madeleine, La Défense</p> <ul style="list-style-type: none"> - SIS (6) <p>Ternes, Beaugrenelle, Montparnasse, St Lazare, Forum, Champs Elysées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landmark (4) <p>Arc de triomphe, Notre-Dame, The Louvre , Opéra Garnier</p>	<p><u>CE125 & OLP</u></p> <p>4 pin's digitaux = 2 pin's physiques</p> <p>Au total 36 pin's digitaux = 18 pin's physiques (3 designs per TXT & enhypen member, 12 members of TXT = 36)</p>	<p>Jusqu'à 3 Pin's digitaux peuvent être collectés par jour</p> <p><u>POUR CLARIFIER 3 du même type ou 3 de types différents</u></p>	<p><u>Seulement au 125 CE :</u></p> <p><u>Les 30 premiers utilisateurs qui collectent 4 pins digitaux Kpop ou plus peuvent générer un code QR sur le webapp et aller à OR@S dans les 7 jours suivants pour obtenir des cadeaux Kpop.</u></p> <p><u>(porte-clés, set de photos, badge...)</u></p> <p><u>Boule de gacha blanche dans une boîte en acrylique avec un numéro à prendre, et le numéro choisi définit le type de cadeau Kpop</u></p>
Phryges Pin	Pin's Digital	Quotidienne 17.07.24 au 08.09.24	Basé sur GPS	<p>46 OOH locations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 locations (17 CE, 4 La Défense, 1 rue Royale, 1 tour Pleyel , 4 Stadium) - 11 In venues (Château de Versailles, Pte de Versailles, Golf National, Vaires sur Marne, Stade de France, Champs de Mars, Tour eiffel, Place de la Concorde, Roland Garros, Yves du Manoir et Aquatic center) <p>Seulement 7 durant la phase Paralympique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 Art dans la Ville OOH 	<p><u>CE125 & OLP</u></p> <p>4 pin's digitaux = 2 pin's physiques</p> <p>Au total 48 types de pin's digitaux (3 designs / phryge, 16 types de phryges = 48)</p>	<p>Jusqu'à 3 Pin's digitaux peuvent être collectés par jour sur la même phryge</p> <p><u>POUR CLARIFIER 3 du même type ou 3 de types différents + 1 = 1 pin</u></p> <p>Vous pouvez attraper un pin</p>	

						digital Phryge au même emplacement après 1 heure	
--	--	--	--	--	--	--	--